

ARBITRES DE L'AFA – Dîner du 2 mai 2011

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Bâtonniers,
Chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir ce soir au dîner, que cette année nous avons réservé à ceux qui ont mené des arbitrages conformément au règlement de l'AFA.

Je constate que nous avons ce soir la fine fleur des arbitres et j'en suis heureuse.

Une petite observation seulement : il faudrait faire un effort en faveur de la parité, mais nous savons que le monde de l'arbitrage est misogyne.

Merci à Béatrice et Laurence d'être là.

C'est il y a deux ans que nous avons entrepris d'organiser des dîners pour les membres de l'AFA :

- le 1^{er} avait été animé par le Président Jean-Pierre ANCEL qui nous avait parlé du dernier état à l'époque de la jurisprudence de la Cour de Cassation,
- l'année dernière, c'est Charles KAPLAN qui nous a présenté la nouvelle association Paris Place d'Arbitrage.

Cette année, c'est Jean-Pierre GRANDJEAN, membre du Conseil d'administration de l'AFA, que je n'ai pas besoin de vous présenter, qui animera nos débats.

Nous évoquerons tous les sujets qui se rapportent à l'arbitrage, plus particulièrement au regard du règlement de l'AFA.

Les sujets dont on parle beaucoup sont notamment la responsabilité, la confidentialité et l'indépendance.

Jusqu'à présent, les arbitres n'étaient pas responsables, les institutions n'étant recherchées qu'en raison d'un manquement à leur obligation de diligence dans le suivi des procédures d'arbitrage. Cette tendance tend à évoluer.

Je rappelle à ce sujet que, depuis toujours, l'AFA garantit la responsabilité des ses arbitres par une assurance particulière, ce qui justifie l'obligation d'adhésion à l'AFA lorsque l'on est désigné en qualité d'arbitre.

La confidentialité était un principe absolu en matière d'arbitrage, mais il tend à disparaître.

L'AFA y est particulièrement attachée.

Quant à l'indépendance, c'est le grand sujet à l'ordre du jour.

Nous savons tous que l'arbitre doit être indépendant vis-à-vis des parties, vis-à-vis aussi des conseils, et que le conflit d'intérêt doit être respecté.

La jurisprudence récente condamne ce que l'on pourrait appeler l'arbitre d'habitude, et la CCI adresse aux arbitres un questionnaire extrêmement rigoureux.

Si l'indépendance doit être totale, les participants de ce soir devront-ils demain renoncer à arbitrer entre eux, sous le prétexte qu'ils ont dîné ensemble, voire, par hasard, à la même table.

Il serait dommage que les plus grands arbitres doivent renoncer à certains arbitrages, au prétexte qu'ils auraient participé à un colloque ou à une réunion du comité d'arbitrage de la CCI.

C'est une question sur laquelle nous recueillerons vos avis, car si je pense que s'il faut respecter le conflit d'intérêt, il ne faut pas aller trop loin, sachant qu'avant tout, l'indépendance est « *dans la tête* ».

Je laisse la parole à Jean-Pierre GRANDJEAN et aux participants à ce dîner, que je salue à nouveau avec plaisir, certaine que nos débats seront enrichissants.